Remboursements

Roubaix, Samedi	147 rembourserm.		27.273 37
Id. Dimanche	[illegible]	—	38.360 29
Lannoy	—	27	4.385 60
Croix	—	25	2.349 29
Wattrelos	—	50	4.512 32
Ascq	—	9	1.272 »
Totaux		404	77.76085

Les opérations du mois de janvier sont suivies :

A Roubaix, par MM. F. Brabant-Taffin et Ernest Réquillart, directeurs, et MM. Henri Hoffmann et Victor Couvreur, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. Edouard Duffrennes. — A Croix par MM. Eugène Caen et Louis Lepers — A Wattrelos, par MM. Abel Hazebrouck et Ch. Malfilâtre. — A Ascq, par MM. Charles Selosse et Paul Salinger.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu, les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le caissier : Fauroux.

TOURCOING

Commissariat de police du deuxième arrondissement

Le commissariat de police du deuxième arrondissement qui se trouvait anciennement rue des Poutrains, 28, et avait été transféré rue de Gand, 60, où il existait depuis quelques mois, se trouve à nouveau rétabli rue des Poutrains.

A la suite du départ de M. Villon, nommé à Roubaix, M. Lenoble, du deuxième arrondissement, est passé au premier et le nouveau commissaire de police, le sympathique M. Renard, ex-commissaire à Wattrelos et en dernier lieu à la Madeleine, a pris le second arrondissement.

D'ici quelques mois lorsque les travaux d'aménagement effectués à la maison appartenant à la ville et située rue Nationale, attenante à l'Hôtel-Dieu, le commissariat du 2e arrondissement s'y trouvera définitivement installé, avec poste d'agents et chambre de sûreté.

Revision des listes électorales

Le maire de la commune de Tourcoing, donne avis que les tableaux de rectifications des listes électorales sont déposés, à partir de ce jour, au secrétariat de la Mairie.

Lesdits tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant.

Les réclamations et les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Durant cette période, le bureau des Elections sera ouvert, pendant la semaine de neuf heures du matin à six heures du soir, sans interruption. les dimanches de dix heures du matin à midi, et le 4 février jusqu'à minuit.

Les réclamants sont priés de se munir de toutes pièces et documents justificatifs de leur réclamation.

Une bagarre au café Louis

Hier soir, vers huit heures, plusieurs consommateurs se trouvaient au café Louis, et dans le nombre M. Delphin Dumortier, conseiller municipal. Il engagea une discussion politique avec le sieur T..., discussion qui tourna à l'aigre et bientôt les choses s'envenimèrent.

Il y eut rixe et dans la lutte T..., fut blessé à l'œil droit par une chope que son adversaire lui avait jeté à la tête.

La bataille finie, les adversaires se rendirent au bureau de police où chacun expliqua son cas à sa manière.

Bref, M. le commissaire central a renvoyé les parties belligérantes et a ordonné une enquête.

Extradés

La gendarmerie de Tourcoing a remis hier soir aux autorités belges les nommés Victor Claus, 51 ans, né à Bouleyen, poursuivi pour viol par le parquet d'Audenaerde ; Julie Vandeputte, dite Julie Vitel, 45 ans, née à Mouscron, ex-cabaretière en cette ville, condamnée pour excitation de mineures à la débauche et attentat aux mœurs, dirigée sur Gand, sortant de la maison d'arrêt de Lille.

Expulsés

Un convoi de 16 expulsés : 15 hommes et une femme, tous de nationalité belge, a été dirigé hier soir sur la frontière de Mont-à-Leux par la gendarmerie. Ces individus sortent des prisons du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne.

Délit de chasse

Le garde particulier de M. de Chereire de Cherbourg, à Marcq, a surpris deux individus de Blanc-Seau, Prudent D..., 32 ans, et Auguste C..., 24 ans, qui tendaient des collets pour prendre les lièvres.

La gendarmerie de Tourcoing a dressé des procès-verbaux.

Accident

Hier après-midi, vers quatre heures, M. Houzet Adolphe, 31 ans, homme de peine, demeurant à Bousbecque, rue de Wervicq, et travaillant chez MM. Tiberghien frères, rue d'Alsace, était occupé à charger des balles de laine sur un camion qui se trouvait dans la cour de l'établissement, quand l'une d'elles dégringola et lui tomba sur la tête, l'entraînant en bas du camion sur lequel il était monté.

Relevé aussitôt par les ouvriers qui travaillaient avec lui, il fut transporté dans une place de la filature, où M. le docteur Vanneufville, qui arriva pour lui donner les soins nécessaires, déclara qu'il n'y avait aucune fracture, mais a ordonné son transfert à l'Hôtel-Dieu où on l'admet d'urgence.

Son état est assez grave.

Charette à chiens

Dans la tournée d'hier, sept chiens ont été saisis et mis en fourrière et deux contraventions dressées pour divagation.

Vagabondage

L'avant-dernière nuit, les agents Debuigne et Rimon, passant vers quatre heure du matin, rue du Bus, constatèrent que la porte d'un hangar, appartenant à M. Masquillier, entrepreneur, était ouverte.

Ils y pénétrèrent et aperçurent un individu couché sur un tas de paille.

Ils l'amenèrent au poste où il a déclaré se nommer Remy Declercq, 52 ans, domestique de ferme et disant demeurer à Bondues, chez Mme veuve Delcourt, cultivatrice.

Il a été mis au violon et relâché hier après-midi après avoir été averti qu'un procès-verbal serait rédigé à sa charge.

Mort subite

Lundi matin, M. Duterte Pierre, 70 ans, cardeur, chez MM. Roelrraete et Deconinck, filateurs, rue du Haze, était à son travail depuis une heure environ, quand ses camarades d'atelier le virent tout-à-coup pâlir et s'affaisser.

Ils le soutinrent et le couchèrent sur un tas de laine et comme son état s'aggravait, on alla chercher une voiture de louage pour le reconduire chez lui où il arriva vers neuf heures et expira quelque temps après sans avoir repris connaissance.

M. le docteur Vanneufville qui avait été mandé ne put à son arrivée, que constater le décès de M. Duterte, qu'il a attribué à une apoplexie.

M. Duterte, était veuf avec six enfants et demeurait chez une de ses filles, au Bas-Pré, maison Dumortier, derrière l'église Notre-Dame de Lourdes.

Menus faits

M. Louis L..., cafetier, rue de Gand, a été l'objet l'avant-dernière nuit par les agents Lorthiois et Honoré, d'une contravention pour infraction à la police des cabarets pour avoir tenu son estaminet après l'heure réglementaire.

— Dans la même nuit, les mêmes agents en tournée de surveillance passaient vers 3 heures 1/2 du matin boulevard Gambetta, ils aperçurent couché sur un banc en face le lycée un couple qui était bien enlacé.

Les agents éveillèrent nos deux amoureux pour leur faire remarquer les désagréments de cette chambre à coucher, mais voyant qu'ils étaient ivres tous deux ils les amenèrent au poste de police où un gîte plus convenable leur fut donné.

Ce sont les nommés Henri G..., 37 ans, demeurant rue du Niot et Marie D..., 35 ans, demeurant rue du Jambon.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées du 7 au 12 janvier 1895

Soie. . . .		»
Laine peignée		359,727
Laine filée. .		68,356
Blousses . .		85.945
Coton. . .		22,625
Totaux. .		536,653
Conditionnements.	1.449	
Titrages . . .	84	
Dégraissages . .	11	

Le directeur,
Arthur Bonte.

WATTRELOS

Incendie

Mardi vers midi et demi, un incendie s'est déclaré à l'estaminet du *Vert-Pré* au hameau du Bas-Chemin chez M. J.-B. Dubois, épicier-boulanger.

Le feu a pris naissance dans le magasin aux épiceries.

La cause de l'incendie est due à la malveillance d'un ouvrier qui aurait jeté une allumette enflammée ce qui aurait pu avoir des conséquences considérables sans l'intervention de quelques voisins qui se sont mis courageusement à l'œuvre, ils furent maîtres du sinistre une demi heure après.

Les dégâts sont néanmoins évalués à douze cents francs, couverts par l'assurance.

L'AFFAIRE JONIAUX

L'accusation de triple assassinat

devant la Cour d'assises d'Anvers

De nos envoyés spéciaux par télégraphe et par téléphone

SIXIÈME AUDIENCE

L'audience est ouverte à 10 heures 1/2.

Mme Joniaux, introduite aussitôt, a l'air très accablé. Sa belle assurance des jours derniers paraît l'abandonner.

Le Président dit en ouvrant l'audience :

« J'ai autorisé de nombreux médecins et pharmaciens à assister à l'audience à raison de l'intérêt scientifique que peuvent présenter pour eux les débats. Je leur rappelle, toutefois, que le jury ne devant juger que d'après sa conscience et ne devant pas être influencé par des discussions se produisant en dehors de cette enceinte, les médecins et pharmaciens présents ne devront publier aucun article, ni polémique concernant le fond de l'affaire, soit pour, soit contre l'accusée. »

Fin de la déposition de M. Hayoit

La déposition de M. Hayoit continue ; elle ne dure plus que deux minutes. Elle a rapport aux détails connus de l'exhumation de Léonie et de Vandenkerckhove.

Les autopsies

M. le docteur Van Vyve, expert, déclare qu'il lui est impossible de déterminer les causes de la mort de Léonie Ablay.

Depuis deux ans, toute trace d'alcaloïde aurait disparu, quant au poison minéral, on n'en a trouvé aucun vestige.

Le docteur Ruelle avait constaté un état typhique et le certificat de décès portait : méningite.

Or, la conservation du cerveau était parfaite, et par conséquent les causes de la mort ne sont point celles stipulées sur le certificat.

Les causes de la mort de Léonie Ablay sont pour le docteur Van Vyve, inconnues.

L'autopsie de Jacques Van den Kerchove n'a révélé également aucune lésion qui expliquât la cause de la mort.

Il n'est toutefois mort ni d'une congestion, ni d'une hémorrhagie cérébrale.

L'autopsie d'Alfred Ablay

M. Alfred Ablay était mort le 6 mars et nous avons fait l'autopsie le 15. Il était encore en état de rigidité cadavérique, donc très bien conservé. Nous n'avons trouvé aucune lésion traumatique ; rien d'anormal n'existait extérieurement ; c'était le cadavre d'un homme bien musclé, très fort. Le cadavre était très pâle. Du côté des yeux une remarque : l'ouverture pupillaire était de 5 1/2 millimètres.

Aucune lésion interne ne pouvait donc nous ouvrir l'hypothèse d'une mort naturelle.

Nous avons demandé alors l'expertise chimique. Les chimistes déclarent qu'ils ont trouvé de la morphine dans l'estomac et dans tous les organes et que l'urine contenait du sucre.

Le président. — Quelle est l'importance de ce dernier fait ?

R. Lorsqu'il n'existe pas de diabète et que l'on trouve du sucre dans un cadavre dans lequel, d'autre part on trouve de la morphine, ce sucre est caractéristique et significatif d'empoisonnement par la morphine prise à forte dose. Or, Alfred n'était pas diabétique. Ses urines avaient été analysées plusieurs fois à l'occasion de ses assurances.

Durant tout son séjour à Paris, Alfred Ablay n'a jamais été sérieusement indisposé. Il était actif, très sain, non alcoolique et *non morphinomane.*

M. le président. — Votre conclusion ?

Le témoin. — Il est absolument certain que M. Alfred Ablay *est mort intoxiqué par la morphine.*

Me Graux interpelle le témoin :

D'une façon certaine, auriez-vous pu formuler votre appréciation d'après la seule autopsie et sans vous baser aussi sur l'expertise chimique ?

Le témoin — Il est certain que si on n'avait pas trouvé de morphine dans le cadavre, je n'aurais pas osé conclure à l'empoisonnement ; mais alors j'aurais dit : je n'y comprends plus rien !

C'est donc l'ensemble des éléments qui me permet de dire *qu'Alfred est mort par la morphine. Je n'en douterai jamais !* (Sensation)

Un incident émouvant

Me Graux. Il faudrait savoir si le témoin apporte ici la conclusion de l'homme qui connaît les faits du procès ou bien simplement les conclusions du savant.

Le témoin. Je dépose comme expert.

Me Graux. J'ai demandé au témoin s'il déposait d'après la seule autopsie, c'est-à-dire dans le domaine, de sa compétence professionnelle et spéciale.

Il m'a répondu, non ! Il ajoute qu'il n'est fait une appréciation en dehors de cette base. Cela est inadmissible. Je lui demande encore une fois : Est-ce votre conviction d'homme ou de savant ?

Le témoin. — C'est ma conviction d'expert. Si j'avais dû dire ma conviction d'homme, je l'aurais émise en termes beaucoup plus sévères.

M. Graux (vivement). Sous forme de prétérition, le témoin vient de donner son avis personnel. Je tiens à ce que cela soit constaté et acté.

L'avocat général Servais (ministère public). Je suis heureux de cette interruption, elle me permet de dire que si M. Van Vyve avait parlé comme homme dans le cas de Van den Kerchove, il eût été beaucoup plus net et plus sévère qu'il ne l'a été comme expert.

Cet incident produit une vive émotion dans l'auditoire.

Mme Joniaux, la figure gonflée de colère, regarde avec des yeux terribles le témoin.

La déposition du docteur Van Vyve a produit une sensation énorme. Le ton mesuré, l'accent énergique, la voix posée et mâle, ont doublé l'effet moral de ce témoignage auquel la grande autorité du témoin donnait déjà une importance considérable.

Un frémissement a passé dans la salle lorsque le docteur a répété les conclusions précises de son rapport sur la mort d'Alfred Ablay.

L'AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

M. le Dr Baisieux fait une longue déposition confirmant les points établis par M. le Dr Van Vyve.

Les deux docteurs sont d'accord sur l'expertise.

Mme Joniaux semble accablée.

M. le docteur Devisscher, professeur de médecine à l'Université de Gand, a assisté aux deux premières autopsies : celle de Léonie Ablay et de Jacques Van den Kerchove. Il a eu en communication le rapport sur celle d'Alfred Ablay. Le témoin confirme point par point les déclarations de ses deux confrères déjà entendus. Il n'a pas été possible de déterminer la cause de ces deux décès. Pour admettre l'hypothèse d'un empoisonnement, il faut, dit-il, qu'il y ait concordance entre trois ordres de faits : les constatations de l'autopsie, les résultats de l'analyse chimique et les symptômes constatés avant la mort. Pour Léonie Ablay, on ne peut se prononcer, les symptômes étant contradictoires et les résultats de l'autopsie et de l'analyse des viscères négatifs.

Quant à Jacques Van den Kerchove, les renseignements fournis sur ses derniers moments sont précis. Mais l'analyse chimique n'a pas donné de résultat. S'il y a concordance entre les constatations de l'autopsie et les symptômes, les éléments d'information sont insuffisants pour permettre d'affirmer qu'il y a eu empoisonnement. C'est ce qui explique la réserve des médecins experts. Pour Alfred Ablay, sa mort ne peut être attribuée qu'à un empoisonnement.

Me Graux. — Vous concluez à l'empoisonnement d'Alfred parce que l'autopsie de son cadavre vous a révélé qu'il y a eu asphyxie.

R. Alfred Ablay n'était atteint d'aucune des maladies pouvant avoir déterminé cette asphyxie. Dès lors cette asphyxie devait avoir une autre cause. Les chimistes nous l'ont révélée ; c'est la morphine qui a été retrouvée dans les viscères.

Une discussion s'engage entre le Président et la défense sur le point de savoir si l'on entendra les chimistes de l'accusation avant les médecins de la défense ainsi que le demande Me Graux.

Finalement le président décide qu'il en sera ainsi.

M. Bruylants, professeur de chimie, à Louvain, est introduit.

Le témoin qui a procédé à l'analyse des viscères d'Alfred Ablay a successivement recherché s'ils contenaient des poisons gazeux, volatils, du phosphore ou des alcaloïdes.

D. Vous avez procédé en somme par voie d'élimination ?

R. Parfaitement.

D. Qu'entendez-vous par alcaloïdes ?

R. Ce sont des substances qui se retirent des végétaux et qui possèdent comme certaines substances minérales la propriété de se combiner à des acides pour produire des sels.

D. Comment vous y êtes-vous pris pour en découvrir la trace dans les viscères d'Alfred Ablay ?

R. Nous avons suivi la méthode de Stats et nous n'avons pas tardé à reconnaître les caractères distinctifs de la morphine, mais la quantité de poison que nous avons extraite était en petite quantité. C'est alors que nous avons demandé une seconde exhumation du cadavre.

Les nouvelles recherches que nous avons entreprises ont été encore plus laborieuses que les premières. Mais nous avons fini par découvrir encore de la morphine.

D. Dans quels organes avez-vous trouvé de la morphine ?

R. Dans l'estomac, le foie, l'intestin, les poumons, le cerveau et l'urine.

D. N'avez-vous pas aussi analysé l'urine de Mme Joniaux pour savoir si, comme elle prétend, elle absorbait de la morphine ?

R. Oui, je ne rien trouvé.

L'accusée. C'est le premier mot que l'on entende.

Le témoin. Du fait que je n'ai pas trouvé de morphine dans les urines de l'accusée on ne peut conclure qu'elle n'en prenait pas, car les médecins déclarent que l'on ne retrouve pas invariablement la trace du poison dans l'urine de toutes les personnes qui absorbent de la morphine. J'ai eu à cet égard une expérience personnelle. J'ai absorbé trois centigrammes de morphine et j'ai ensuite analysé mes urines ; je n'ai rien trouvé.

A la demande de M. le président, le témoin explique comment il a réussi à purifier et à cristalliser la morphine qu'il a extraite du corps d'Alfred Ablay. Cette morphine n'est pas absolument pure, mais on peut admettre que l'impureté qu'elle contient compense au point de vue du poids de la morphine qui a été perdue pendant l'opération de la cristallisation.

La morphine se répand dans tout l'organisme ; on en a retrouvé non seulement dans les viscères, mais encore dans le sang et même dans les muscles. Les recherches ne permettent jamais d'apprécier la quantité de morphine absorbée, car la morphine s'élimine rapidement et ce qu'on en retrouve ne représente qu'une faible partie de ce qui a été absorbé.

A l'appui de son affirmation, le témoin raconte qu'un pharmacien ayant par erreur délivré de la morphine à un malade, celui-ci en mourut. On fit l'autopsie de son cadavre, mais on ne trouva pas trace de poison.

Me Graux. Le pharmacien a pu se tromper en déclarant qu'il avait délivré de la morphine.

M. Bruylants. — Mais les symptômes constatés par le médecin avant la mort de la personne prouvent que le poison absorbé était bien de la morphine.

Me Graux. — Pourquoi, M. le professeur, n'avez-vous pas conservé les matières dont vous avez extrait du poison ?

Le témoin. — Cela n'a aucune importance.

Me Graux. — C'est contraire aux usages.

Le témoin. — J'en aurais conservé si je n'avais eu à côté de moi un témoin de tous les jours, mon collègue M. Druyts. Mais pour arriver à des résultats sérieux, j'ai cru devoir tout employer. Au surplus, j'ai livré le poison extrait.

Me Graux. — Vous avez rendu une contre-expertise impossible.

Le témoin. — Du tout ; faites analyser le poison extrait.

Me Graux. — Vous avez pu commettre des erreurs.

Le témoin. — Mes erreurs, en tous cas, n'auraient pu faire naître de la morphine là où il n'y en a pas. (Rires.)

Me Graux. — C'est une simple plaisanterie. Vos réactions ont produit certaines colorations.

Le témoin — interrompant — qui sont caractéristiques.

M. Graux. — Vous affirmez qu'elles suffisent à caractériser la morphine ?

Le témoin (avec force). — Je l'affirme absolument.

Me Graux. — Les experts de la défense le nieront.

Le témoin. — Je suis prêt à discuter avec eux.

Une proposition de contre-expertise

M. Servais. Je désire poser deux questions à M. Depaire :

Avez-vous un doute sur le point de savoir si c'est de la morphine qui a été extraite par ces messieurs de l'estomac.

M. Depaire. Non.

M. Servais. Avez-vous un doute sur le point de savoir si c'est de la morphine qui a été extraite par ces messieurs des autres organes ?

M. Depaire. Oui.

M. Servais. Eh bien, alors, que M. le président ordonne une contre-expertise !

M. Bruylants s'efforce de convaincre M. Depaire et lui expose clairement et sobrement ses raisons : Les expériences ont été faites dans les meilleures conditions. Toutes les réactions possibles ont été faites sur la substance trouvée dans l'estomac. Dès lors, j'ai été moins de contrôle à l'analyse de la morphine trouvée dans les viscères : l'évidence était là.

Mr Graux. Les ptomaïnes ne peuvent-elles pas avoir été à l'analyse chimique un sujet de confusion en donnant des colorations identiques à celles de la morphine ?

Les deux experts discutent longuement et savamment la question avec un grand luxe de mots techniques auxquels l'auditoire profane n'entend malheureusement pas grand'chose.

M. Bruylants fait une sorte de conférence que des confrères, derrière nous, déclarent être d'un chimiste de première force.

Dans cette conférence débitée avec beaucoup de netteté et d'autorité, M. Bruylants fait en [illegible] d'une érudition considérable, d'une mémoire sûre et d'une possession complète de son sujet.

Mr Graux lit un extrait d'un livre de Brouardel, où il est dit que le chimiste ne doit pas conclure, dans la recherche de l'alcaloïde, sur le seul vu des colorations ; que rien n'est moins décisif et plus hasardeux.

Cette discussion interminable s'est prolongée jusqu'à [illegible].

Tout le monde, même les intéressés, étant épuisé de fatigue, le combat a fini faute de combattants.

L'audience est levée pour être reprise demain à 10 h. 1/4.

SPECTACLES & CONCERTS

Tourcoing. — *Représentation théâtrale.* — Une assistance assez nombreuse se pressait lundi soir à la salle des fêtes, pour la représentation du chef-d'œuvre de Charles Lecocq : *La Petite Mariée.* Disons de suite que cette charmante opérette a obtenu un succès considérable. Le public étant souverain juge, nous nous inclinons avec plaisir devant sa décision et nous sommes heureux de joindre nos félicitations aux applaudissements qui ont été prodigués à la troupe de Mme Deschamps.

Mme Lenfant-Gui, une « Graziella » gracieuse au possible, bien que légèrement enrhumée, a égrené avec un rare talent les vocalises de la partition. Elle a été fort goûtée dans l'air du 2e acte (scène de la lecture) : « Tout au fond du bois sombre le rossignol chantait !... » Par son jeu expressif et surtout extrêmement intelligent, elle a donné à son rôle un cachet digne d'une artiste de valeur.

M. Lacoume, notre jeune baryton, est un Podestat remarquable. Les bravos dont il a été l'objet justifient pleinement les éloges mérités que nous lui avons déjà adressés.

De même pour M. Delestang, dont la voix forte et vibrante fait l'admiration de tous, et qui s'est fait particulièrement applaudir dans son duo du 3e acte avec notre excellente dugazon.

Quant aux frères Couvreur, ils sont toujours d'un comique achevé.

N'oublions pas les petits rôles, en particulier Mlle Louise Deschamps, Mlle d'Englas et M. Goutard, très désopilant dans l'hôtelier Beppo ; les chœurs qui ont parfaitement marché, et enfin l'orchestre qui sous la savante direction de M. De Nys, semble avoir maintenant pris pour devise : Perfection.

Rigoletto.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Jeudi 17 janvier : Relâche.

Théâtre Deschamps. — Bureaux : 7 h. 1/2. Rideau : 8 heures. — Jeudi 17 janvier — Au Profit des Cantines scolaires :

UNE CONFESSION
Comédie en un acte de M. Mareillac
LE TALISMAN
Opéra-Comique en 3 actes et 5 tableaux

Grand Cirque Lenka, boulevard Gambetta, près de Lannoy, Roubaix. — Mardi 15 janvier, à 8 heures 1/2 du soir, grande représentation équestre.

VILLE DE ROUBAIX

Dimanche 27 janvier, à 6 heures précises. — Grande Fête, spectacle-concert, organisé par le Club des Intimes, dans la vaste salle des fêtes du Club des Intimes, chez M. Duvivier-Samain, 1, Place Nadaud ; avec le concours de :

MM. Victor Verquin, baryton-solo, lauréat du concours de Dunkerque ; Valet, chef d'orchestre ; Henri Note, basse-solo, lauréat des concours ; Auguste Lhomme, monologuiste-dramatique ; Paul Van de Meirssche, chanteur-comique ; Achille Vroman, pianiste accompagnateur ; Louis Fœlix, chanteur comique,

Immense succès. — Les Acrobates sauteurs, par la famille Pastoopp.

Succès des incomparables équilibristes, travail artistique aux chaises par MM. Van de Meirssche et E. Roland.

Pyramides humaines et poses plastiques, par la famille Rigidd.

La chambre diabolique, grande scène comique — Scènes et intermèdes comiques, par les frères Pyrrett — Un scandale au concert, le duel, grande scène comique.

L'immense succès des concerts des Intimes, Pyramides des chaises, par la section gymnique du Club.

Pour les débuts de la section de comédie — Le Retour de la Fanfare, opérette-bouffe en un acte — Un monsieur qu'on jette par la fenêtre, opérette en un acte — Chansonnettes et duos comiques.

La section musicale du Club, sous la direction de M. Valet, se fera entendre pendant toute la durée du concert.

Prix des places : Premières : 1 fr. ; Secondes : 60 centimes.

Des cartes d'entrée sont mises en vente au local du Club, chez Duvivier-Samain, place Nadaud, 1 et chez M. Louis Fœlix, estaminet du Troubadour, place de la Liberté.

NOTA. — La commission du Club informe le public que, pour éviter toutes les lenteurs et retards apportés dans beaucoup de concerts, les portes seront ouvertes à 5 heures pour commencer à 6 heures précises.

PETITE CORRESPONDANCE

M. F. W. à Wervicq. — Si votre adversaire a montré son point avant que vous n'ayez annoncé le vôtre, quoique le pli ne soit pas relevé, il est trop tard. Si au contraire, vous avez montré votre point avant lui, vous avez le droit de compter.

Le Facteur.

Etat-civil de Roubaix

Du 15 Janvier

Naissances. — Rachel Walraedt, boulevard Beaurepaire — Paul Morivel, gare de Roubaix-Wattrelos à la Barrière — Théodule Leclercq, rue la Balance, 97 — Louis Schietecatte, rue Anges, cour Duhamel, 5 — Raymonde Delédique, Hôtel Dieu — Jeanne Bogaert, Hôtel Dieu — Edmond Pollie, rue Filatures, cour Corneille, 4 — Germaine Duforest, rue Bouvines, cour Fostier, 77 — Albert Rose, rue Decrême, cour la Balance, 11 — Camille Sterre, rue Grétry, 12.

Décès. — Geneviève Vitté, 64 ans, rue Jacquart, cour Masurel, 13 — Julie Vasseur, 26 ans, Hôtel Dieu — Jean Cœyman, 78 ans, rue Anges, cour Puls, 1 — Joseph De Pauw, 6 mois, rue d'Alger, cour Lenez, 2 — Rosalie Tack, 72 ans, Hôtel Dieu — Blin, présentés sans vie, rue de Soubise, cour Watteau, 6.

Mariages. — Entre : Jules Delée, agent d'assurances, boulevard République, 6 et Elisabeth Vanwilder, sans profession, 28 ans, rue Darbo, 9 — Alfred Voreux, sans profession, 23 ans, boulevard de Paris, 60 et Berthe Cau, sans profession, rue du Collège — Edmond Cau, sans profession, 24 ans, rue du Collège, 185 et Laure Voreux, sans profession, boulevard de Paris, 60.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 14 Janvier

Naissances. — Céline Catteau, à l'Epinette — Madeleine Leblanc, boulevard Gambetta — Rachel Vandebrouck, ruelle Megetle — Céline Roussel, rue Croix Blanche — Désiré Devrasie, rue de Gand.

Décès. — J. Amand Lenfant, 59 ans, jardinier, rue du Riez — Clémentine Dalle, 41 ans, servante, rue Leloir, 42 — Alfred Bodart, 27 ans, tisserand, rue Madeleine, 4 — Cyrille Favorel, 23 ans, teinturier, rue de la Vigne, 51.

Mariages. — Entre : Liévin Ladon, 25 ans, tisserand et Louise Masquelet, 25 ans, piqurière — Joseph Vandoorne, 32 ans, apprêteur et Clare Brunin, 22 ans, soigneuse — Louis Saffre, 26 ans, gareteur et Germaine Vandenberghe, 22 ans, sans profession.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 15 janvier 1895.

Le marché a été mal impressionné au début par la chute du ministère ; mais il s'est ressaisi par la suite.

Le *3 0/0* a fait au plus bas 102.02 et 102 20 en clôture, soit 12 centimes au-dessous d'hier.

Le *3 1/2 0/0* fait 108,25.

Les Sociétés de Crédit sont peu animées mais conservent cependant une bonne attitude.

Le *Crédit Foncier* se présente à 905.

Les obligations à lots profitent toutes de l'abondance excessive des capitaux de placement.

Le *Comptoir National d'Escompte* se fixe à 572 50.

La *Société générale* est demandée à 473.75, par des acheteurs bien inspirés qui voient le cours de 500 fr. à brève échéance.

Le *Crédit lyonnais* termine à 832,50.

On demande la Marguerite à 42,50.

Les rapports des ingénieurs sont unanimes à reconnaître la richesse des gisements de la propriété.

L'action de la compagnie des *Indes Occidentales* montre de bonnes dispositions à 506.75.

L'obligation des *Chemins de fer économiques* fait 430 et 432.50.

BOURSE DE LILLE

du 15 janvier 1895

FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX

Denain et Anzin (à 500 t. p.), p. 323.50.

OBLIGATIONS DIVERSES

Eaux de Dunkerque, rembours. à 500, 492.

CHARBONNAGES (Actions)

Albi, act. de 500 t. p., p. 800 — Anzin, le 1/100 de denier, n. 4185 — Bully-Grenay, p. 2230 — Drocourt, act. de 1000 t. p., 1 à 1800 n. 7750 — Drocourt, act. de 1000 t. p., 1891 à 3500, n. 7750 — Lens, coupure de cent, n. 224.75 — Vicoigne, act. de 1000 t. p., n. 17025.

CHARBONNAGES (Obligations)

Béthune 77 (remb. à 500). p. 457.
Lens 1893 (remb. à 500), 512,50.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versement. Conversion.

Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

Achat et Vente d'Actions de Charbonnages

BOURSE DE BRUXELLES

Du 13 Janvier 1895

Emp.	2 1/2 a. L.	101 95	Brux. lib. 1886.		106 87
—	[illegible] 1	102 —	Non libéré 1886.		— —
—	[illegible] II.	— —	Ostende à pr...		81 25
—	3.	102 —	—	1877 4.	116 —
—	3 1/2.	— —	—	1885 3.	99 —
Annuités	4 1/2.	— —	Tournai	1874. 3.	54 —
—	4.	— —	—	1886 3 1/2.	102 90
—		— —	Gand	1868. 3.	— —
Cr. com.	4 1/2.	118 25	—	1880. 3.	— —
—	4.	119 —	—	1883. 3.	— —
—	3.	— —	Liége	1858. 2 1/2.	— —
—	[illegible]	— —	—	1868. 3.	— —
—	[illegible]	108 50	—	1874. —	— —
Anvers 1887 lib.		106 75	—	1879. —	104 75
Anv. libéré 1887		— —	—	1889. —	103 60

Anvers, 15 janvier.

Peignées allemandes de la Plata.

Contrat B

Décembre, 360 ; janvier, 357 1/2 ; février, 357 1/2 ; mars, 350 0/0 ; avril, 342 0/0 ; mai, 342 0/0 ; juin, 347 0/0 ; juillet, 350 0/0 ; août, 352 0/0 ; septembre, 352 0/0 ; octobre, 355 [illegible] ; novembre, 357 0/0.

Contrat C

Peignées françaises de la Plata

En disponible, il a été traité 55 balles de la Plata [illegible].

Ventes 55,000 kilos.

Marché calme.

MAUX D'ESTOMAC
Aigreurs, Constipation
Migraines, Mauvaises Digestions
TOUJOURS GUÉRIES par la
POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE du Dr BURGGRAEVE
Professeur émérite de l'Université de Gand, Membre de l'Académie de Médecine de Belgique.
N'EXIGE AUCUN CHANGEMENT de RÉGIME
PRIX : 1 Franc LA BOITE.
Dépôt : Ph^ie BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.

COUPONS

Comptoir de Change

FONDÉ EN 1869

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

Siège Social :

LILLE, RUE NATIONALE, 63 bis

Succursales :

ROUBAIX, 5, rue de la Gare. | LILLE-WAZEMMES, Rue Gambetta, 1 ter.

PAIE dès à présent tous les Coupons de Janvier, Février et Mars.

La Maison a attaché à ce service celui GRATUIT de vérification de Tirages, qui rend les plus grands services aux porteurs de titres.

MAISON DU TAPIS

7 Rue du Vieil-Abreuvoir, à ROUBAIX

—o—

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

100 Pièces Linoléum Fort

à 2 fr. 25 le mètre.

Moquettes, Carpettes de toutes tailles
Tentures — Tapis de table
Foyers — Fourrure Thibet — Couvertures de voyage.
Articles de la Chine et du Japon pour cadeaux.

Le plus grand assortiment et le meilleur marché de la région.

GUERISON

CERTAINE & RADICALE
des Maladies Secrètes **PEAU**
ET DES MALADIES DE LA
DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX

NOTA. — Une Notice spéciale est envoyée franco sous enveloppe contre timbre de 0.15 centimes.

Traitement rationnel par

M. VANDENDRIESSCHE

MÉDECIN-SPÉCIALISTE

LILLE, 6, rue Puebla, LILLE

Pommade Antiherpétique

pour dartres, eczémas, démangeaisons [illegible] le pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste

Consultations PARTICULIÈRES tous les jours, [illegible]

Les asthmatiques savent combien sont pénibles leurs crises éclatant brusquement la nuit, rendant la respiration difficile, sifflante et la ralentissant ; qu'ils fument une *Cigarette Indienne* de Grimault et Cie, la respiration redeviendra le calme et le sommeil.

Bourse Commerciale de Paris

Farines : 12 marques.

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Janvier ..	44 10	44 25	[illegible]	43 85	44 05
Février ..	44 15	44 30	4 mai...	44 —	44 15

Marque Corbeil (Jutes) 47 —

Seigles

Janvier ..	19 20	19 20	M. A ...	19 35	19 40
Février ..	19 35	19 25	4 mai...	19 40	19 35

Blés

Janvier ..	11 35	11 50	M.-A ...	11 90	11 85
Février ..	11 80	11 9	4 mai...	12 —	12 —

Huile de Colza			Huile de Lin		
Courant..	54 25	54 50	Courant..	48 50	48 50
Février ..	52 —	52 —	Février ..	48 50	48 50
M.-A.....	51 —	51 —	M.-A	48 25	48 25
4 Mai.....	48 50	48 50	4 M i.....	48 —	48 —

Sucres blancs

Courant...........	25 50	25 75
Février...........	25 75	26 —
4 mars...........	26 25	25 50
4 mai............	26 75	27 —
Roux 88°.........		24 —

Raffiné 97 50.. — ... —

Alcools

Courant..........	34 75	34 —
Février...........	34 75	34 —
Mars-Avril.........	34 75	34 —
4 chauds.........	33 25	34 25
Disponible.........	34 75	— —

BOURSE DE PARIS

3 o/o comptant	102	—
3 o/o à terme	102	20
3 o/o Am. com.	100	90
3 o/o Am. terme	101	—
3 1/2 compt.	108	35
3 1/2 à terme	108	25
[illegible]		
Oblig. 1855-1860	600	—
1865 4 o/o	520	—
[illegible] o/o	427	—
1871 3 o/o	[illegible]	—
Id. quarts o/o	107	50
1875 4 o/o	537	25
1876 4 o/o	536	—
1886 3 o/o	414	75
1886 3 o/o	114	75
Id. quarts	104	50
Id. 292 fr. p.	116	25
1894 r. 400 fr.	85	—
Id. 1/ [illegible]	97	—
Ville de Lille [illegible]	119	25
Id. 1863	10	—
Marseille 1877 3 o/o	412	—
Dette Tunisienne	—	—
Banque de France	3800	—
Banq. Escompte	[illegible]	—
Banque de Paris	735	—
Compt. d'Escom.	572	—
Crédit Foncier	910	—
Dynamite cent.	630	—
[illegible]	[illegible]	—
500 fr. 3 o/o	—	—
[illegible]	—	—
Fonc. 1877 o/o	405	—
Comm. 1879 3 o/o	513	—
Fonc. [illegible] 3 o/o	508	—
Comm. 1880 3 o/o	503	50
Fonc. [illegible] 3 o/o	457	50
Fonc. 1885 3 o/o	504	—
[illegible]	[illegible]	—
Crédit Lyonnais	831	—
Crédit Mobilier	63	50
Société Générale	474	—
Est	863	—
Lyon	442	50
Midi	1315	—
Nord	1 [illegible]	—
Orléans	[illegible]	—

Ouest	[illegible]	1100 —
Sud		243 —
Fives-Lille		620 —
Lille-Béthune		470 —
Picardie-Flandres		466 50
Bons de la Presse		12 —
Panama action		— —
—	3o/o obl.	14 25
—	4o/o obl.	15 —
—	5o/o obl.	20 50
—	6o/o obl.	[illegible]
Suez actions		3230 —
—	[illegible]	[illegible]
—	[illegible]	1125 —
—	Soc. civile	2100 —
Gaz de Paris		1980 —
Omnib. Paris		1085 —
Russe 1889		101 05
— 1889		102 —
— 3 o/o [illegible]		101 30
Egypte unifiée		104 50
Extér. Espagne		73 75
[illegible]		[illegible]

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

La Gérant : E. DUGARDIN.